

Vaud

Monsieur Florian Etter
Répondant de relève
florian.etter@vd.ch

Fondation « Fonds du sport vaudois »

Monsieur Stéphane Maure
Secrétaire général de la Fondation "Fonds du sport vaudois"
stephane.maure@ffsv.ch



Soutien aux fédérations			
Prestation	Public cible	Existe-t-il un soutien financier ? Quel est son montant ?	Quels sont les documents nécessaires ? Quelles sont les informations des fédérations ?
Soutien financier aux associations cantonales.	Les associations sportives cantonales.	CHF 1'600'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande) pour 34 associations sportives cantonales.	Nombre de membres juniors (6-20 ans) et seniors (+20 ans) licenciés. Importance des activités J+S. Budget de l'association sportive cantonale.
Soutien aux clubs élités en sport collectif.	La première équipe des clubs bénéficiaires doit évoluer en 1 ^{re} division (si la discipline sportive comprend au moins quatre divisions), en 2 ^e division (si la discipline sportive comprend au moins cinq divisions) ou en 3 ^e division (si la discipline sportive comprend au moins huit divisions). Un montant forfaitaire peut également être attribué aux équipes évoluant en 1 ^{re} division si la discipline comprend moins de quatre divisions.	CHF 1'500'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande) pour 28 clubs.	La division dans laquelle évoluent la ou les équipes concernées. Le nombre et le niveau des équipes M14 à M23 ainsi que leurs performances au niveau national. Le budget de la saison en cours ainsi que les comptes de la saison précédente.
Soutien à la construction et la rénovation d'infrastructures sportives.	Principalement les communes.	<ul style="list-style-type: none">• Chaque année, environ CHF 5'000'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande).• Soutien financier du Canton (5 à 10% des coûts de construction) pour les infrastructures d'importance au minimum régionale (entre 3 et 5 objets chaque année).	
Soutien financier aux Centres Régionaux de Performance (CRP).	Les associations sportives cantonales.	CHF 200'000 de la Fondation "Fonds du sport vaudois" pour env. 30 CRP. Une part fixe et une part variable en fonction du nombre de cartes régionales et nationales.	Preuve de reconnaissance nationale des CRP. Soutiens financiers reçus par les fédérations. Nombre de cartes R et N délivrées par Swiss Olympic.
Soutien financier aux structures sport-études.	Les associations sportives cantonales.	Jusqu'à CHF 20'000 selon le nombre d'élèves dans la structure de la part de l'Etat de Vaud.	Comptes de la structure sport-études. Liste des athlètes. Contrats des entraîneurs.

Soutien aux athlètes												
	Désignation	Nature du soutien Montant accordé	Durée du soutien	Demandeur	Délaï de dépôt	Destinataire	Instance décisionnelle	Critères	Remarques	Moyens annuels Origine	Règlements / Bases légales	Informations
Prestations financières	Fondation d'aide aux sportifs vaudois (FASV)	CHF 1'000 à CHF 3'500 par an	Entre 14 et 25 ans, renouvelable chaque année	Athlète	Toute l'année	Fondation d'aide aux sportifs vaudois Sandrine Monney, Secrétaire, Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne	Conseil de fondation de la FASV	1) Vaudois/e 14 à 25 ans 2) Formation professionnelle en cours et crédible 3) Potentiel sportif national 4) En priorité des athlètes détenteurs d'une Swiss Olympic Card nationale	43 athlètes soutenus pour un montant de CHF 126'000	~ CHF 100'000 Dons privés + Fonds du sport vaudois (bénéfices de la Loterie Romande)	Statuts FASV	Non cumulable avec les bourses FFSV www.sportifsvaudois.ch
	Bourses du Fonds du sport vaudois (FFSV)	Bourse annuelle : • Or : CHF 12'000 • Argent : CHF 10'000 • Bronze : CHF 8'000 • Elite : CHF 4'000	Tant que le/la sportif/ve est titulaire d'une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou élite en sport individuel ou en sport d'équipe. Carte élite maximum trois ans	Don automatique sur la base des listes des cartes Swiss Olympic	Attribution chaque année (depuis 2005). Délai au 30 mars	Fondation "Fonds du sport vaudois" Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur-Lausanne	Fondation "Fonds du sport vaudois"	1) Posséder une Swiss Olympic Card or, argent, bronze ou élite en sport individuel ou en sport d'équipe au 1 ^{er} mars de l'année en cours 2) Être domicilié dans le canton de Vaud au 1 ^{er} mars de l'année en cours 3) Être affilié à un club vaudois pour prétendre à une bourse complète (si l'athlète évolue dans un club non-vaudois la bourse est réduite de moitié). 4) Participer ou être représenté à la cérémonie de remise des bourses en mai de l'année en cours	~ 90 bénéficiaires	~ CHF 570'000 Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande)	Règlement interne Fondation "Fonds du sport vaudois"	Non cumulable avec les bourses FASV https://ffsv.ch/sportifs-delite-en-sport-individuel-et-dequipe/
Prestations au mérite	Mérite sportif vaudois	Athlète : (femme, homme, espoir) • CHF 2'000 • CHF 500 (nominés) Equipe : • CHF 2'000 Club méritant : • CHF 2'000 Dirigeant : • CHF 1'000	Annuel	Propositions des clubs vaudois, du service cantonal du sport et des journalistes de la presse (sport). Nomination de 3 sportifs, 3 sportives et 3 espoirs pour un vote final	31 août	Service de l'éducation physique et du sport M. Julien Echenard Ch. de Maillefer 35 1014 Lausanne	Jury ad hoc	Résultats sportifs	Cérémonie publique (400 personnes) chaque 1 ^{er} jeudi de décembre	Financé par du sponsoring, l'Etat de Vaud et la Fondation "Fonds du sport vaudois"	Règlement du Mérite Sportif Vaudois	www.meritessportifsvaudois.ch
	Participation aux championnats d'Europe et du Monde	Soutien financier	Ponctuel	Les équipes et athlètes vaudois		Fondation "Fonds du sport vaudois" Ch. de Maillefer 35 1052 Le Mont-sur-Lausanne	Fondation "Fonds du sport vaudois"	Participer à des championnats d'Europe ou du Monde officiels pour toutes les catégories juniors et élites		~ CHF 35'000 Fondation "Fonds du sport vaudois" (bénéfices de la Loterie Romande)	Règlement interne Fondation "Fonds du sport vaudois"	